

PROVINCE DE QUÉBEC, LE 16 décembre 2019
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE

Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, soit un montant de 444 511\$ et des recettes fixes de compensation au montant de 158 207\$. Une taxe à l'évaluation ainsi que les tarifs de compensation pour les services de cueillette des matières résiduelles, ainsi que pour le service d'aqueduc et d'égout, la licence de chien et le service d'inspection et ramonage de cheminée et la vidange des fosses septiques fixée par le règlement 2019-04.

3. 2019-260

Adoption du plan triennal d'immobilisation.

Il est proposé par Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage adopte son plan triennal d'immobilisation comme suit :

Année 2020: achat camion service..... 50 000\$
Année 2021: réfection de la chaussée mécanisée 4^e rang Est- route Harton...300 000\$
Année 2022: réfection de la courbe près du chemin Langlois.....160 000\$

4 .2019-261

Fermeture de l'assemblée.

Il est proposé par Madame Josée Martin, la fermeture de l'assemblée à 19h40.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, dir.-gén.
sec.-trés.

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019, tenue à la salle du conseil du Centre Lepageois, 70, rue de la Rivière, à 19h30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire